



## Convention portant sur la subvention d'aide à l'installation sur la commune de Moissac

Entre

**La Commune de Moissac** représentée par son Maire Romain Lopez, dûment habilité par la délibération n° XX du conseil municipal du 12 décembre 2023,

Et

**SARL ON WAY** situé au 10 rue du Marché - 82 200 Moissac, dont le gérant est Morgan Guenael CRESPEAU et le numéro de SIRET est 91766611700010.

### Il est convenu ce qui suit :

Vu l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 1 :** La commune de Moissac verse à **SARL ON WAY** une aide de 165 € par mois pendant 24 mois ainsi qu'un bonus de 50 € par mois sur 4 mois lors d'ouverture le lundi de juin à septembre lors de la période touristique, soit 4 360 € au total afin de l'aider à financer la location de ses locaux professionnels dans une perspective d'installation durable à Moissac.

**Article 2 :** **SARL ON WAY** s'engage à consacrer ce montant au paiement de son loyer.

**Article 3 :** Le versement de la subvention a lieu sur un rythme mensuel.

**Article 4 :** En cas de départ, de non-paiement du loyer ou de cessation de l'activité professionnelle de **SARL ON WAY** à Moissac, le versement de la subvention est interrompu et le solde de la subvention n'est pas dû.

**Article 5 :** En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable sans que cela ne préjudicie du droit des parties de saisir le tribunal compétent.  
Le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Moissac, le

SARL ON WAY

Le Maire de Moissac,

Le gérant, (nom, prénom et signature)

Romain LOPEZ